

DEMANDE de BRANCHEMENT
Au RESEAU EAUX USEES, EAUX
PLUVIALES
RESEAU EAU POTABLE



IMMEUBLE à BRANCHER	<u>Numéro :</u>	<u>Rue :</u>
------------------------	-----------------	--------------

DEMANDEUR des TRAVAUX	<u>Nom :</u>	<u>Adresse :</u>
--------------------------	--------------	------------------

DESTINATAIRE des DEVIS § FACTURES	<u>Nom :</u>	<u>Adresse :</u>
--------------------------------------	--------------	------------------

- Je désire un branchement au **réseau Eau potable.** (cocher si oui) (nombre)

- Je désire un branchement au **réseau d'Eaux Usées.** (cocher si oui) (nombre)

Pour les usagers en assainissement non collectif souhaitant se raccorder il est impératif de fournir:

- l'arrêté du permis de construire ou un document justifiant la surface plancher

- Je désire un branchement au **réseau d'Eaux Pluviales. :** (cocher si oui) (nombre)

Sous réserve d'accord de la Collectivité Diam : 3 minimum

<u>Caractéristiques des eaux rejetées :</u>	Dans le cas de rejet autre que domestique, une Convention de déversement devra être établie avec la Collectivité et la Société Fermière avant tout travaux de raccordement.
<u>Domestique :</u> <u>Autres :</u>	

REPLIR LE CADRE CI-CONTRE UNIQUEMENT SI VOTRE IMMEUBLE EST EN CONSTRUCTION OU EN COURS DE TRANSFORMATION	<u>Permis de construire N° :</u> <u>Délivré le :</u> <u>Nombre de logements à desservir.</u>
---	--

<u>Particularités :</u>	Fait à le..... Signature du client
-------------------------	---

AVIS favorable AVIS défavorable	AVIS favorable AVIS défavorable
Fait à..... le Cachet et Visa MAIRIE	Fait à..... le Cachet et Visa gestionnaire

AVIS favorable AVIS défavorable	AVIS favorable AVIS défavorable
Fait à..... le Cachet et Visa maître d'ouvrage ASSAINISSEMENT	Fait à..... le Cachet et Visa maître d'ouvrage EAU POTABLE

Nous vous rappelons que les raccordements au réseau public d'assainissement sont soumis à la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) pour les constructions neuves et les maisons existantes en assainissement non collectif souhaitant se raccorder. La PFAC est calculée en fonction de la surface plancher de l'habitation.